

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 25 novembre 2020



OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents
N/Réf. (dossier) : 6410/2020-54



La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 29 octobre dernier relative à « tous rapports sur le vapotage produits par, pour ou envoyé à votre organisme entre le 1^{er} janvier 2020 et le 29 octobre 2020 inclusivement ».

Deux publications sont actuellement en cours de rédaction par des membres de l'Institut national de santé publique du Québec : un portrait de l'usage de la cigarette électronique chez les élèves du secondaire au Québec et dans le reste du Canada, ainsi qu'un état des connaissances sur la prévention du vapotage chez les jeunes. En raison de leur caractère inachevé, ces documents sont présentement inaccessibles conformément au deuxième alinéa de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

L'Institut détient également des documents produits ou reçus (fiches synthèses et documents afférents) du Groupe spécial d'intervention sur l'encadrement des produits de vapotage du ministère de la Santé et des Services sociaux, de même qu'une analyse préliminaire des produits de vapotage vendus dans les commerces de proximité. Ces documents relèvent de la compétence du Ministère puisqu'ils ont été produits par lui ou pour son compte. En vertu de l'article 48 de la Loi, nous vous référons, pour ces documents, à son responsable de l'accès aux documents :

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Monsieur Daniel Desharnais, sous-ministre adjoint

Direction générale de la coordination réseau et ministérielle et des affaires institutionnelles

Édifice Catherine-De Longpré

1075, chemin Sainte-Foy, 4^e étage

Québec (Québec) G1S 2M1

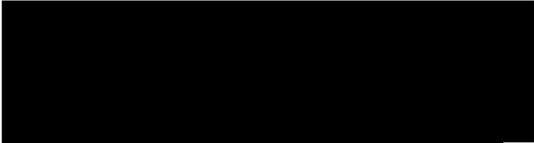
...2

Téléphone : 418 266-8864
Télécopieur : 418 266-7024
Courriel : Responsable.acces@msss.gouv.qc.ca

Enfin, vous trouverez ci-joint quatre rapports sur le vapotage reçus par l'Institut au cours de la période visée par votre demande.

Par ailleurs, une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information est annexée à la présente.

Veillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Secrétaire générale

p. j. Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2020-7609